

?Est-il vrai que la vie de toutes les créatures dépend de Dieu

<"xml encoding="UTF-8?>

Est-il vrai que la vie de toutes les créatures dépend de Dieu?

Question

La vie de toutes les créatures, dit-on, dépend de Dieu. Est-ce vrai que la naissance d'un être humain et sa mort, dit-on, découlent de la volonté divine? Est-il exact que si un accident quelconque coûtait la vie à une personne, il s'agirait aussi de la volonté divine? S'agit-il d'un simple moyen pour Dieu de reprendre la vie de cette personne? Si la réponse est affirmative, dans ce cas, tuer quelqu'un n'est pas un péché. Dans ce cas, si une personne tuait une autre, cela signifierait que Dieu l'a désigné comme moyen pour reprendre la vie de la victime.

Résumé de la réponse

Même si la puissance de tous les serviteurs de Dieu sont soumises à sa Puissance et qu'aucune personne ne saurait faire quoi que ce soit sans son autorisation, cependant, étant donné que le Tout puissant a laissé le choix à ces créatures et serviteurs afin de les mettre à l'épreuve, ne saurions attribuer à Dieu nos actes répréhensibles. En règle générale, la référence aux actes facultatifs et arbitraires des êtres humains à Dieu, n'est pas incompatible à leur référence à Dieu lui-même, car ces deux références sont parallèles et ne sauraient interférer l'une dans l'autre.

Il est intéressant de savoir que généralement, lorsque les êtres humains commettent un acte répréhensible, ils deviennent fatalistes et ils attribuent leurs actes à Dieu, mais lorsqu'ils effectuent un travail précieux ou un acte positif, ils l'inscrivent à leur propre compte. A titre d'exemple, rares sont les gouvernants qui attribuent à la puissance de Dieu et à la prédestination, leurs œuvres bonnes ou leurs efforts pour le développement de leurs pays. Mais ils justifient volontiers par le fatalisme, le massacre d'innocents.

Réponse détaillée

La racine de votre question se trouve dans les notions dites " le fatalisme" ou le "déterminisme divin" et "le libre arbitre". Nous vous proposons tout d'abord de prendre connaissance des réponses apportées aux questions n° 576, 1217, 1237, 1570 et 2085 de notre site web afin de vous familiariser avec ces notions, avant de lire plus profondément la réponse à votre question.

En nous basant sur les versets du noble Coran et les récits [1] nous examinons et analysons

brièvement votre question. Vous êtes-vous déjà demandé si nos actes et agissements étaient basés sur le fatalisme et non sur le libre arbitre, alors pourquoi Dieu que nous croyons juste et clément nous obligerait-il à commettre des actes répréhensibles qu'il a interdits lui-même et nous instrumentaliserait-il ainsi? Avec la lecture du noble Coran nous nous rendons compte que les mécréants ont toujours utilisé ce prétexte pour ne pas épouser la foi en Dieu.

Ils disaient : "Si Dieu avait voulu, nous n'aurions pas associé des idoles à Dieu, nos pères non plus et nous n'aurions déclaré illicite aucune chose".[2] Autrement dit, avec ce prétexte, ils voulaient associer leur absence de foi au fatalisme et à son influence. Mais dans de nombreux versets le Tout Puissant affirme si l'Homme ne devait pas agir librement et qu'au contraire il devait agir sous contrainte, Il les auraient constraint et forcé d'avoir foi en Islam et non à la mécréance. Dieu dit dans le noble Coran: "Si Dieu voulait, Il les réunirait forcément dans le droit chemin".[3] Il faut bien faire attention à la phrase utilisé dans le noble Coran "si Dieu voulait"; mais les mécréants pensaient que le souhait et le vœu de Dieu est une raison pour la survie de la mécréance, mais le Tout Puissant affirme dans le même ordre d'idée que s'il était question de force et de contrainte, Il aurait créé que des fidèles et pas un seul de mécréant. En règle générale, la référence aux actes facultatifs et arbitraires des êtres humains à Dieu, n'est pas incompatible à leur référence à Dieu lui-même, car ces deux références sont parallèles et ne sauraient interférer l'une dans l'autre. Autrement dit, l'association d'un acte à une personne sont au même niveau et sa référence à Dieu Tout Puissant, se trouve à un niveau supérieur dans lequel l'existence de l'Homme, de la matière sur laquelle, il travaille, des moyens auxquels il a recours, dépend de Lui et se réfère à Lui. Par conséquent, l'influence de la volonté humaine en tant que "partie à la cause absolue" dans son acte n'est pas incompatible à la référence concernant l'existence de toutes les parties de la cause absolue à Dieu..

C'est bien Dieu, Tout Puissant, qui a créé le monde, l'Homme et tous les aspects de l'existence.

C'est Lui qui leur offre existence qui leur donne corps et âme. Aucun être, sous aucune condition et à aucune époque, ne saurait être indépendant de Lui. Par conséquent, les actes arbitraires et facultatifs de l'Homme ne sont pas indépendants de Dieu et ne sauraient sortir du champ de la volonté divine. Toutes les particularités, tous les aspects, toutes les limites et toutes les caractéristiques des actes facultatifs et arbitraires de l'Homme dépendent de la prédestination divine et ne sauraient être à eux seuls soit dépendants de l'Homme, soit dépendants de Dieu; car ces deux volontés ne sont pas contradictoires et ne jouent pas leur rôle de remplaçant de l'une pour l'autre. En effet, la volonté humaine comme l'origine de son

existence dépend de la volonté divine qui est nécessaire pour sa réalisation.[4] Le verset 29 de la sainte sourate "l'Obscurcissement" nous apporte la même précision: " Vous ne voulez que si (le) veut Dieu, Seigneur des mondes".[5]

Autrement dit, la référence des actes à Dieu au sujet des actes des actes bienfaiteurs et des malfaiteurs est la même. De la même façon que nous attribuons les actes précieux des êtres humains à Dieu, puisqu'il est "la cause des causes", nous Lui attribuons aussi les mauvais actes des êtres méchants. Cette intervention de la volonté divine ne signifie nullement contrainte et absence de volonté. Mais il s'agit bien de la volonté et de la faculté, car elle n'appartient ni à la foi ni à la mécréance, mais au libre arbitre de l'Homme pour pouvoir choisir son chemin. Il est intéressant de savoir que généralement, lorsque les êtres humains commettent un acte répréhensible, ils deviennent fatalistes et ils attribuent leurs actes à Dieu, mais lorsqu'ils effectuent un travail précieux ou un acte positif, ils l'inscrivent à leur propre compte. A titre d'exemple, rares sont les gouvernants qui attribuent à la puissance de Dieu et à la prédestination, leurs œuvres bonnes ou leurs efforts pour le développement de leurs pays. Mais ils justifient volontiers par le fatalisme, le massacre d'innocents qui une sorte de tyrannie. Pour justifier leurs actes tyranniques et contraires à la Charia, les tyrans et autres pécheurs disent n'être qu'un simple instrument de Dieu sans aucune volonté ou choix pour tenter de se laver de tout soupçon sur leurs fautes et leurs actes tyranniques et d'en attribuer la responsabilité à Dieu.

Lors de l'Epopée de Karbala, un dialogue s'est échangé entre l'Imam Sajjad (béni soit-il) notre 4ème Imam et Ibn Ziyad, le tyran de Koufah, au sujet du massacre et de l'assassinat des êtres humains. En voici un extrait. Et avec un peu d'attention vous y trouverez la réponse à votre question.

" Après la mort en martyr de l'Imam Hossein (béni soit-il) et ses compagnons et la capture des membres de la sainte famille prophétique (bénis soient-ils), on pensait que tous les fidèles compagnons de l'Imam Hossein avaient trouvé le martyre à Karbala. Mais après avoir aperçu, l'Imam Sajjad (béni soit-il) parmi les prisonniers, Ibn Ziyad, le tyran de Kouffah demanda avec étonnement "de qui s'agit-il?" On lui répondit "il s'agit de Ali Ibn Hossein". Ibn Ziyad dit "mais Dieu n'a-t-il pas tué Ali Ibn Hossein"? En réaction, l'Imam Sajjad (béni soit-il) répondit " j'avais un autre frère du même nom Ali Ibn Hossein et des "gens" l'ont tué. Ibn Ziyad dit" Ou peut-être est-ce Dieu qui l'a tué"? "Oui Dieu rappelle l'âme de tout le monde au moment de sa mort"

réagit l'Imam. Irrité, Ibn Ziyad a crié " comment ose-tu me répondre sur ce ton. Amenez-le et coupez lui la tête". Mais avec l'intervention de la vénérée Zeynab (bénie soit-elle) cette exécution n'a pas eu lieu".[6]

Faites bien attention! Ibn Ziyad avait l'intention d'employer la ruse pour attribuer au fatalisme divin la mort en martyre et le massacre des martyrs de Karbala y compris celui de Ali Akbar (bénier soit-il). Mais, l'Imam Sajjad (bénier soit-il) a intelligemment répondu qu'il s'agissait d'un acte humain. Et lorsque Ibn Ziyad a insisté sur sa position, sans confirmer les dires de ce dernier, l'Imam Sajjad (bénier soit-il) a récité un verset du noble Coran dans lequel il est dit que Dieu, Tout Puissant, rappelle l'âme de ceux qui meurent.[7] En réalité, sans confirmer la position d'Ibn Ziyad sur le fatalisme et sans l'innocenter de la mort des martyrs de Karbala, l'Imam Sajjad (bénier soit-il) a montré que même si les gens meurent pour de nombreuses raisons cependant, dans la plupart des cas, l'Homme joue un rôle direct et déterminant dans leur mort. La finalité c'est que l'âme retourne vers Dieu. "Nous sommes de Lui et nous retournons à Lui".[8]

Dans autre genre de raisonnement: un jour, l'Imam Sadegh (bénier soit-il) a affirmé à une personne partisane du fatalisme que: " Trouves tu quiconque meilleur que Dieu pour défendre l'Homme face à lui-même? Non répondit la personne et l'Imam lui répondit: seras-tu prêt à excuser une personne à qui tu lui a demandé de faire quelque chose, qui ne l'a pas fait parce qu'elle n'en avait les capacités et que tu savais bien au départ qu'elle n'en sera point capable?

Oui répondit l'interrogé. A ce moment là l'Imam lui dit "dans ce cas, Si Dieu sait que ses serviteurs ne sont pas capables de faire quelque chose, mais qu'ils sont obligés et que ses serviteurs affirment n'avoir eu aucun moyen en ce qui concerne ton obéissance, et qu'ils disent que c'est Toi qui nous a forcé de faire autrement" cette excuse est valable et acceptable? Le fataliste a dit "je jure devant Dieu que cette excuse est valable". L'Imam lui dit: " Par conséquent, Dieu doit accepter toutes les excuses et ne châtier personne, ce qui est contraire à toutes les religions divines". Après avoir entendu cet argument, le fataliste a changé d'avis. [9]

Ainsi, soit nous devons réfuter la justice divine, soit nous devons réviser notre opinion au sujet de la contrainte à laquelle sont soumis les êtres humains pour commettre des actes répréhensibles. Que signifie-t-il l'envoi par Dieu de messagers qui mettent les gens en garde contre les actes répréhensibles, tuer entre autres et qui promettent châtiment éternel pour ceux qui assassinent leur semblables y compris les messagers de Dieu[10] et d'utiliser une

personne sans faculté comme le moyen des meurtres qu'ils commettent ? Nous devons savoir que Dieu a accordé le choix et la faculté aux êtres humains afin qu'ils agissent sur la base du système de la cause à effet [11], mais dans certains cas, contrairement à ce système et pour montrer sa puissance, Il ordonne au feu de refroidir pour Abraham [12] ou qu'Il ordonne à la montagne de jouer le rôle de parasol dans le ciel pour les Israélites [13] ou qu'Il créé Jésus Christ (bénî soit-il) sans un père et Adam et Eve sans parents, etc. [14] La puissance divine est telle que même si, Il a accordé le libre arbitre et le choix aux êtres humains, pour qu'ils fassent un bon ou un mauvais acte , cependant, cela ne signifie pas que la puissance divine a disparu et que les humains ont une force infinie pour faire ce qu'ils veulent. Mais comme nous venons de voir, quelqu'un comme Nemrod jette Abraham (bénî soit-il) au feu pour le tuer, mais Dieu refroidit les flammes et empêche ainsi cet assassinat, mais ils laissent les soldats de Yazid libre d'assassiner le Prince des martyrs, l'Imam Hossein (bénî soit-il).

Quoiqu'il en soit, pour accomplir ses actes, l'Homme ne dispose ni d'une volonté absolue ni d'une contrainte absolue. Autrement dit, l'Homme possède faculté et libre arbitre. Mais cette liberté dans le choix ne saurait être considérée comme "une remise confiante à Dieu". Mais il doit son existence à Dieu et l'utilisation de l'énergie de cette existence appartient à l'être humain lui-même.

Dans l'optique du Chiisme, les actes d'un être humain vient à la fois de lui et de Dieu. Autrement dit, l'acte de Dieu est causal et l'acte de l'être humain est la cause directe. Il s'agit là d'une théorie dite "l'impératif parmi les impératifs". Cette vision puise dans de nombreux versets coraniques et des enseignements des Imams immaculés (bénis soient-ils) et les chiites imâmites sont les partisans de cette théorie.

Le grand exégète du noble Coran, l'Allameh Tabatabaï dit à ce propos: "Sans doute l'être humain possède une faculté et un libre arbitre ayant un rapport avec la genèse, en somme "une faculté cosmogonique", mais cette faculté n'est pas absolue, car elle ne fait pas partie de la chaîne des causes. Les causes et les moyens extérieurs interviennent également pour la réalisation des actes facultatifs. A titre d'exemple, si un être humain mange un morceau (de nourriture) qui fait partie de ces actes facultatifs, il y a, à la fois, intervention de la faculté et l'existence de nourriture à l'extérieur de cette faculté ou encore la saveur du repas et autres causes qui interviennent ensemble dans l'acte facultatif de manger.

Par conséquent, la faculté de l'Homme pour manger dépend aussi des facteurs extérieurs dont la seule faculté humaine ne maîtrise pas à elle seule mais qui interviennent quand même dans son acte facultatif et Dieu, le Miséricordieux se trouve au sommet de cet état des faits. Ainsi tout, même la faculté et le libre arbitre de l'Homme sont issus de son Essence pure, car c'est Lui qui a créé les deux à savoir l'Homme et son libre arbitre". [15]

Et l'Allameh Tabatabaï de poursuivre: " Par ailleurs, l'être humain croit par nature, posséder d'emblée et de droit, la faculté de faire ou de ne pas faire, c'est-à-dire face à cette "faculté cosmogonique" il se croit de droit disposer d'un libre arbitre. Par conséquent, s'il fait un acte positif il doit être félicité pour ce qu'il a fait de manière facultative et s'il n'effectue pas œuvre bonne, il doit être blâmé. On ne dit pas qu'il était obligé de le faire et son semblable ne peut pas l'obliger à faire ou à ne pas faire quelque chose. Car, les autres sont comme lui et ne possèdent rien de plus par rapport à lui pour être propriétaire de son libre arbitre et c'est bien la signification de l'être humain libre par nature. Ainsi l'Homme est par nature libre dans ses choix, sauf s'il transfère librement la propriété d'une chose en sa possession à l'autrui et en perdre de cette façon la propriété. L'Homme est donc libre quant à ses propres actes, mais devant Dieu le très et le tout Miséricordieux, il n'a aucune faculté, ni liberté ni libre arbitre, car Dieu est le propriétaire de son essence et de ses actes et la propriété divine à un caractère absolu qu'elle soit cosmogonique ou de droit. L'Homme ne possède aucune faculté ni cosmogonique, ni légitime devant les exigences divines".[16]

Et cette affirmation est également exprimée dans la fameuse phrase: "Aucun homme, ni aucune femme ayant la foi, n'a le droit également d'avoir le choix devant un ordre divin ou devant ce que Dieu et son messager exige". [17]

Nous espérons avoir réussi à effacer le doute dans votre esprit en exprimant les paroles de Dieu et des Imams immaculés (bénis soient-ils). Pour plus de certitude et d'information, vous pouvez voir également les livres, les analyses et les interprétations dans ce domaine et implorer l'aide de Dieu pour vous éloigner des tentations du Satan.

[1] Des versets et des récits qui existent à ce sujet pour réfuter la contrainte ne pourraient être tous être cités ici, en raison de leurs nombres et volumes. Nous en avons cités quelques uns à

titre d'exemple.

[2] La sainte sourate "Les bestiaux", 148.

[3] La sainte sourate "Les bestiaux", 35.

[4] Mohammad Taghi Mesbah Yazdi, "l'enseignement des opinions" (3 tomes) p.155.

[5] Extrait de l'index n°528 (web site: 576).

[6] Mohammad Bagher Majlessi, Bahar al-Anwar, Institut al-Wafa, Beyrouth, l'an 1404 de 'Hégire lunaire, vol.45, p.117.

[7] La sainte sourate "Les groupements", 42.

[8] La sainte sourate "La vache", 156.

[9] Bahar al-Anwar, vol.5, p.58.

[10] Les saintes sourates: "Les femmes", 93; "La vache", 61; "La famille d'Amran", 21 et 112; "La distinction", 68.

[11] Koleyni, Kafi, vol.1, p.183, récit 7.

[12] La sainte sourate "Les prophètes", 69.

[13] La sainte sourate "La vache", 63.

[14] La sainte sourate "La famille d'Amran", 59.

[15] Mohammad Hossein Tabatabaï, al-Mizan; (traduction) vol.16, p.97.

[16] La sainte sourate "Les partis", 36.

